

Un service social en faveur des élèves (S.S.F.E.) existe au niveau départemental, placé sous l'autorité du Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Dans le Loiret (45), il siège 5, rue Dante-Alighieri 45100 ORLEANS.

Adresse-mèl ce.sse45@ac-orleans-tours.fr

Tél. : 02 38 83 48 55 / Fax : 02 38 51 09 73

Depuis 2013, une politique nationale de lutte contre le harcèlement est mise en place: les C.P.E., Messieurs LELARGE et DENIS, avec l'infirmière, Mme NEGRE, ainsi que l'assistante sociale et la psychologue du lycée sont mobilisées sur ce sujet sensible.

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR

Numéro d'appel national

" STOP HARCÈLEMENT "
0808 807 010 *

* Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



Les psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN) sont compétents aussi bien pour recevoir élèves et familles afin de les conseiller en matière d'orientation, en particulier en Terminale, mais aussi pour écouter les élèves

et les guider afin de traverser la période complexe de l'adolescence.

Un cahier de rendez-vous est à disposition des élèves en Vie scolaire pour rencontrer Mme PAILLER.

Des rendez-vous en toute confidentialité peuvent également être pris au centre d'information et d'orientation (C.I.O.).



C.I.O. de MONTARGIS

25 rue Jean-Jaurès

02.38.83.49.86



**AIDES FINANCIERES
& EDUCATIVES
LYCEE**



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES BOURSES

Le service national des bourses examine chaque dossier présenté afin d'évaluer la possibilité de verser une aide financière en fonction des revenus, de la situation des parents et du nombre d'enfants.

Les demandes sont à compléter par voie papier ou bien en ligne, tous les ans en début d'année scolaire.

N'hésitez pas à solliciter le Secrétariat du lycée ou bien à vous rendre sur le webportail national afin de consulter les explications et les renseignements :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Ou taper sur un moteur de recherche : **aides financières au lycée.**

Au moment de l'orientation au Lycée, la campagne de bourses commence dès le dernier trimestre de l'année de 3^e. Avec les identifiants fournis par le collège pour la connexion à Pronote, il suffit d'aller dans l'onglet « scolarité » afin de préparer le passage au lycée. Idem lorsque l'on est devenu lycéen.

LE FONDS SOCIAL



Pour faire face à des dépenses exceptionnelles (sortie/voyage) ou difficiles à assumer en raison d'une chute des revenus ou d'un incident passager, les fonds sociaux du lycée sont à votre disposition.

Il suffit de solliciter l'interlocuteur de votre choix : professeur principal, assistante sociale, C.P.E., qui vous remettra un **formulaire simplifié de demande qui sera étudié, en toute confidentialité, par l'assistante sociale.** La réponse avec le montant de l'aide accordée vous sera communiquée par écrit dans un délai d'un mois environ – plus rapidement en cas d'urgence.

Pour tout conseil, vous pouvez également demander à rencontrer Mme DARDONVILLE en contactant le lycée (02.38.98.00.74).

LES AIDES EDUCATIVES

L'adolescence est une période complexe et la scolarité au lycée ne va pas sans heurts. En famille, si la rupture menace, si l'ado' devient trop difficile, il existe des possibilités de soutien. Une aide éducative à domicile (A.E.D.) peut être sollicitée par la famille, auprès des services du Département du Loiret.

Les conseils de l'assistante sociale, Mme DARDONVILLE, vous seront alors une aide précieuse pour évaluer la situation avec votre ado' et envisager les solutions possibles. Il suffit parfois d'un regard extérieur pour renouer le dialogue en famille et apaiser les tensions.

L'INTERNAT

Tout au long de l'année, des places sont disponibles : l'internat garantit l'assiduité de l'élève, permet un suivi éducatif plus fin et assure un rythme différent avec la famille, souvent plus apaisé.

N'hésitez pas à vous rapprocher des CPE pour toute information, mais aussi de l'assistante sociale, car des aides sont disponibles, au niveau de la Région et au niveau Lycée. Selon les profils, cela peut revenir à ne payer qu'entre 200 et 300€ pour l'année complète.